



Section Académique de Bordeaux

Déclaration des commissaires paritaires du SE-UNSA lors de la CAPA Hors classe des PLP le mercredi 6 juin 2012

Le SE-UNSA exprime sa satisfaction devant l'annonce qui a été faite par le nouveau ministre de l'Education Nationale d'abroger très rapidement le décret sur l'évaluation professionnelle des enseignants, signé par l'ancien premier ministre le 7 mai, comme une ultime provocation à l'encontre des personnels.

Salaires bloqués, revalorisation au rabais pour seulement un petit quart de la profession, le quinquennat qui s'est achevé a sévèrement entamé le pouvoir d'achat des enseignants. Depuis 10 ans, nos rémunérations ont évolué nettement moins vite que l'indice des prix avec, en prime, trois années de blocage des salaires. Au bout du compte, une perte sèche de 12 % du pouvoir d'achat depuis dix ans. Les comparaisons internationales sont sans appel : l'écart de rémunération entre un enseignant français et l'un des ses homologues européens peut atteindre 20 % voire plus.

Le mécanisme de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, la fameuse GIPA, n'a jamais pu justifier son nom. De garantie, il n'y a jamais eu. Au mieux la GIPA permet à ceux qui stagnent au onzième échelon d'avoir un lot de consolation en attendant une éventuelle promotion à la hors classe censée pour eux éponger les effets de l'inflation.

Dans ce contexte, une "hors classe au mérite" est une réponse inadaptée à la juste revendication d'une revalorisation de tous les salaires.

Le SE-UNSA réaffirme donc son opposition au principe de l'attribution "au mérite" de la hors classe. Au-delà des incohérences et des injustices provoquées par les critères de barème utilisés et dénoncés déjà les années précédentes, la preuve est faite maintenant que de plus en plus de collègues au 11^{ème} échelon risquent de devoir partir à la retraite sans la hors classe.

Ainsi l'an dernier, seulement 4 PLP sur 129 promus n'étaient pas au 11^{ème} échelon. Cette année, 28 des 126 promus ne sont pas au 11^{ème} échelon, alors que 28 PLP au 11^{ème} ne sont pas promus.

Nous demandons que tous les collègues au 11^{ème} échelon puissent prétendre à la hors classe sans dépendre de critères subjectifs ou arbitraires.

Nous demandons également qu'une attention toute particulière soit apportée aux collègues susceptibles de partir à la retraite sans possibilité de bénéficier de la promotion à la hors classe.